

Compte-rendu du Conseil d'école du lundi 13 novembre 2017

Présents :

Mr Paillard Conseiller Municipal membre de la commission école, Mr Masmoudi Abdelatif conseiller municipal, Mme Chanteux, Mme Charrier, Mme Desbois, Mme Glatigny parents d'élèves, Mme Moreau Charlotte, ATSEM, Mme Rossignol, Mme Diné, Mme Gaudin-Adam, Mme Vanden Torren, enseignantes

Excusés :

Mr Micossi, Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription Laval Sud Ouest, Mme Poulard Adjointe au maire, Mme Plancheneau ATSEM.

Ordre du jour :

Résultats des élections :

Les élections n'ayant pu avoir lieu faute de candidats en nombre suffisant, quatre personnes se sont portées volontaires pour représenter les parents d'élèves durant l'année scolaire.

Il s'agit de Mesdames Chanteux, Charrier, Desbois et Glatigny. Elles sont à la disposition des familles pour toute question, remarque ou interrogation qui pourraient être traitées par le conseil d'école.

Rappel du rôle du conseil d'école :

Les parents ont été informés de la composition, des attributions et du fonctionnement du conseil d'école. La directrice se tient à leur disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour rappel :

Article D.411-2 du code de l'Education

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1) Vote le règlement intérieur de l'école.
2) Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux **articles D.521-10 à D.521-13 du code de l'Education.**

3) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

Les activités périscolaires ;

La restauration scolaire ;

L'hygiène scolaire ;

La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.

5) En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.

6) Il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article

L.216-1.

7) Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article **L.212-15.**

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;

- L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.
Le conseil d'école peut établir un projet d'organisation du temps scolaire

Effectifs, répartitions et organisation pédagogique pour l'année scolaire 2017-2018 :

Classe	TPS/PS/MS			GS/CP		CE1/CE2		CM1/CM2		
Répartition	3	12	11	11	11	11	12	7	13	
Effectif	26			22		23		20		91
Enseignantes	Mme Gaudin Adam			Mme Diné		Mme Vanden Torren Mme Leroy (le mardi)		Mme Rossignol		
ATSEM	Mme Moreau			Mme Plancheneau						

Une Auxiliaire de vie scolaire accompagne un élève dans l'établissement. Son temps est partagé entre l'aide individualisée de cet élève (15h), un soutien quotidien dans la classe maternelle de 11h40 à 12h00 et une aide ponctuelle auprès des élèves de la classe.

La classe de maternelle bénéficie de l'intervention de Corinne (animatrice bibliothèque de la Communauté de Commune du Pays de Loiron) une fois par mois à l'école.

Mme Olivier (psychologue scolaire) et Mme Cherbonnel, membre du réseau d'aide) peuvent intervenir également dans l'école en fonction des besoins.

Le semaine scolaire est répartie en 4 jours de classe depuis la rentrée scolaire 2017. (9h00 12h00/ 13h30 16h30).

L'équipe pédagogique a fait le choix de proposer les Activités Pédagogiques Complémentaires le mercredi matin. Celles-ci sont organisées selon deux axes. Deux enseignantes prennent en charge chaque mercredi matin de 9h à 10h des petits groupes pour une aide individualisée. Deux enseignantes animent chacune un atelier théâtre ayant pour objectif de travailler l'inférence dans l'écrit de manière ludique. Ces ateliers ont lieu toutes les deux semaines de 9h à 11h. Ils se concluent par une représentation devant les autres élèves de l'école au cours d'une matinée durant laquelle chacune des classes offrent chansons, poésies, danses...

Tous les élèves du CE1 au CM2 auront la possibilité de participer à cette activité.

Des échanges de service ont lieu quotidiennement. Mme Gaudin Adam prend alternativement en charge les classes de GS, CE et CM pour des activités diverses de 13h30 à 14h15. Cela permet ainsi à chacune des classes de pouvoir fonctionner en demi-groupe durant 45 mn une fois par semaine.

L'équipe enseignante se réunit régulièrement le mercredi matin en conseil de cycle et conseil de maîtres. Des conseils de cycle sont également organisés avec l'école de Beaulieu (cycle 1) et le collège de l'Oriette (cycle 3). Mme Rossignol assiste également aux réunions de liaison école/collège.

Les élèves de toutes les classes de la GS au CM2 fréquentent régulièrement la bibliothèque municipale.

Lors de tous leurs déplacements (cantine ou garderie), les élèves sont encadrés par deux membres du personnel municipal au minimum (3 pour les groupes supérieurs à 30 élèves).

Projet d'embellissement de la cour de l'école :

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour le changement des barrières placées devant l'école ainsi que pour le panneau signalant la présence de l'école. Ces équipements colorés contribuent à accroître la vigilance des conducteurs aux abords de l'école.

Contact a été pris avec le lycée Gaston Lesnard. Les différentes structures sont sur le point d'être terminées. Il est prévu qu'elles soient installées dans la cour avant les vacances de Noël.

Le lycée est en attente d'éléments (bâche) pour finaliser les bacs à fleurs. Mr Paillard se charge de prendre contact avec Mme Messé pour évoquer cette partie du projet.

Les parents rappellent qu'il avait été question d'orner le portail de l'école de crayons géants (un prototype avait été réalisé l'année dernière) et souhaitent savoir si ce sujet était toujours d'actualité.

Des renseignements vont être pris auprès de Mme Messé.

Afin de continuer la mise en couleur de la cour, la peinture des poteaux du préau sera réalisée. Afin d'harmoniser au mieux avec les nouvelles installations, le choix des couleurs sera fait après l'installation de la cabane.

Bilan classe transplantée :

Mme Rossignol dresse un premier bilan du séjour. 19 élèves de CM1 et CM2 sont partis du 09 au 13 octobre à La Trinité sur mer.

Le séjour s'est principalement organisé autour de deux axes principaux : la préhistoire et la découverte du monde marin.

La classe transplantée donnera lieu à une soirée diaporama où les élèves pourront présenter l'ensemble de leur travail. La date de cette soirée n'est pas encore fixée.

Les parents remercient Mme Rossignol pour tout son investissement dans ce projet. Il souligne l'importance que revêt cette expérience dans la scolarité d'un élève.

Projets pédagogiques 2017-2018 :

- Piscine :

Les élèves de GS/CP et CE1/CE2 se rendront du mois de mars au mois de mai 2018 à l'Aquabulle de Laval. Les séances auront lieu tous les vendredis matins de 10h à 11 h.

- Projet annuel de l'école : Gigantissime.

A partir de ce projet commun, chacune des classes va élaborer des activités. L'objectif final étant la réalisation d'un spectacle présenté en fin d'année.

Les classes de TPS/PS/MS et de CM se rendront dans le cadre de ce projet à Vitré afin de visiter les ateliers de l'association des Gais Lurons qui organise chaque année un carnaval. Ils s'y rendront une première fois le 23 janvier pour découvrir la construction des chars et l'élaboration des costumes.

Ils feront une seconde visite afin de voir les chars et costumes terminés.

Une demande de subvention pour le transport des élèves va être faite auprès de la municipalité.

- Sorties culturelles :

Durant toute l'année, les différentes classes assisteront à des spectacles ou des séances de cinéma. Le coût des déplacements est pris en charge par la CCPL.

- Activités sportives :

Les classes de CE et de CM participeront à deux activités proposées dans le cadre de l'USEP : escrime et athlétisme.

Les élèves de CM participeront à une matinée sportive inter-écoles/collège (course longue) organisée par le collège de l'Oriette.

- Matériel de vidéo projection :

L'école est désormais équipée de 7 ordinateurs portables et de 3 ordinateurs de bureau. Les ordinateurs portables sont mis à la disposition des élèves pour des activités autonomes dans chacune des classes. Ils peuvent être regroupés dans une classe en fonction des besoins et des projets.

Selon le planning établi avec la municipalité, l'école doit être dotée de deux autres ordinateurs portables durant l'année scolaire 2017-2018.

L'école possède 2 vidéoprojecteurs : un matériel plutôt ancien (dotation de la commune suite à l'achat d'un nouveau vidéo projecteur pour un usage en mairie), un matériel récent (acquisition faite il y a deux ans suite à un don de l'Amicale Laïque). L'équipe pédagogique souhaiterait savoir s'il était possible de convenir d'un échancier pour, qu'à terme, chacune des quatre classes puissent bénéficier d'un vidéo projecteur. Idéalement, il serait à fixer au plafond afin qu'il puisse être facilement utilisable. Des petits travaux d'électricité seraient donc également à prévoir.

Mr Paillard et Mr Masmoudi prennent note, une demande va être envoyée à la municipalité afin qu'il en soit débattu dans le cadre du conseil municipal.

Questions diverses :

PPMS :

Les plans d'évacuation de l'école ont été installés dans tous les bâtiments au mois de septembre dernier.

L'équipe pédagogique s'est heurtée à une difficulté lors des exercices d'intrusion dans l'établissement. La configuration en trois bâtiments de l'école ne permet pas d'alerter les enseignants facilement et rapidement. Après réflexion, il apparaît que le message d'alerte intrusion pourrait être réalisé à l'aide de la fonction d'appel interne d'un téléphone. L'équipe enseignante propose donc l'achat d'un téléphone possédant 4 combinés. (1 dans la classe maternelle, 1 dans la classe de GS/CP, 1 dans l'ancien logement de fonction et 1 dans la classe de CE). Le coût d'un tel équipement est d'environ 100 euros.

Mr Paillard et Mr Masmoudi prennent note, une demande va être envoyée à la municipalité afin qu'il en soit débattu dans le cadre du conseil municipal.

Restaurant scolaire :

Les parents souhaiteraient savoir si des avancées avaient eu lieu concernant le réaménagement du restaurant scolaire.

Mr Paillard et Mr Masmoudi confirment qu'une réflexion est actuellement menée par les adjoints et Monsieur Le Maire. Ce sujet est d'ailleurs à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 novembre prochain. Dans l'état actuel de la réflexion, il s'agirait de raser une partie du bâtiment actuel afin de créer un restaurant scolaire de 100 places et d'y adjoindre le centre de loisirs. Le conseil municipal n'ayant pas encore pu débattre à ce sujet, ils ne peuvent pas donner de plus amples informations.

Les parents d'élèves s'interrogent sur la trop grande responsabilisation des élèves de cycle 3 vis-à-vis des élèves de maternelle sur le temps de cantine. Les plus grands seraient obligés de prendre en charge les plus jeunes et de déjeuner à côté d'eux. Certaines élèves ne souhaiteraient plus aller à la cantine à cause de cela.

Mr Paillard avait connaissance de ce nouveau fonctionnement. La démarche lui paraît intéressante mais le mobilier inadaptée (trop petit pour les CM) et la pression que ressentent les élèves ne permet pas de valoriser les enfants dans leur rôle de tuteur.

Certains parents s'inquiètent que leurs enfants ne puissent pas boire durant les repas faute de verres en nombre suffisant.

Mr Paillard va se renseigner afin de connaître la cause de ce dysfonctionnement.

Fête de l'école :

Les parents souhaitent remercier l'équipe pédagogique pour le spectacle qui a été proposé lors de la fête de l'école du mois de juin dernier.

Garderie :

Les parents souhaitent savoir si les élèves voulant faire leurs leçons à la garderie ont la possibilité de le faire (espace calme, tables...)

Fin de la réunion : 22h00